Arrondissement de Dieppe



## MAIRIE DE SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER

## *ARRETE MUNICIPAL Nº 46/2022*

Shooting photo KITTEN Objet:

Autorisation de tournage et rappel des règles en vigueur Mesures:

Le samedi 08 octobre 2022 Dates:

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer, VU:

Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;

L'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifié le 6 novembre 1992, relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

La demande présentée par la société «KITTEN» en date du 22 septembre 2022,

## **CONSIDERANT:**

- Qu'il y a lieu pour la bonne organisation du shooting photo et pour la sécurité des membres de l'équipe, de rappeler les règles en vigueur,
- L'intérêt général,

## ARRETONS

Article 1er: L'équipe de tournage est autorisée à effectuer des prises de vues sur la plage de Sainte-Marguerite-sur-Mer le samedi 08 octobre 2022.

Article 2: L'équipe de tournage est autorisée à stationner les véhicules sur le parking de la plage (véhicule loge notamment). La barrière d'accès sera ouverte préalablement par les agents techniques municipaux.

Article 3: La municipalité rappelle les termes de l'arrêté 06/2021 en date du 12 février 2021 : «La circulation des piétons est strictement interdite à moins de 100 mètres du pied des falaises de Sainte Marguerite Sur Mer, sur l'ensemble du territoire de la commune compte tenu du risque important d'éboulements».

Article 4: La municipalité a rappelé les horaires des marées le 08 octobre 2022 afin que l'équipe adapte le tournage (basse 6h06 et 18h32 – haute 11h36 – coefficient 93).

Article 5 : Monsieur le Maire de Sainte Marguerite Sur Mer est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 28 septembre 2022

Le Maire Olivier de Conihout

Correspondance: Monsieur le Maire: 76119 SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER Téléphone: 02 35 85 12 34 - Courriel: secretariat@ste-marguerite-sur-mer.fr

Site internet: www.ste-marguerite-sur-mer.fr - Facebook: https://www.facebook.com/MairieSainteMargueritesurmer

